



DECISION

Portant nomination des membres de la Commission Consultative Paritaire
de l'École des hautes études en santé publique

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, notamment l'article 1-2 ;

VU la délibération n° 10bis/2022 du Conseil d'administration portant création de la commission consultative paritaire de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) ;

VU la décision n° 107/2022/DIR/SG du 2 septembre 2022 relative à la composition de la commission consultative paritaire ;

VU les résultats des élections professionnelles en date du 8 décembre 2022,

Article 1 – Sont nommés **représentants de l'administration** à la Commission consultative paritaire de l'École des hautes études en santé publique :

Membres titulaires

Isabelle RICHARD – Directrice de l'EHESP

Marie RENAULT – Directrice des ressources humaines

Fleur CHAUMET – Directrice adjointe du LERES

Yann DUBOIS – Responsable de la filière Directeur d'hôpital

Anne-Marie LEMAITRE – Gestionnaire administrative de la formation continue

William SABIRON – Directeur des affaires financières

Membres suppléants :

Marion AGENEAU – Secrétaire générale

Marion GANIVET – Adjointe à la Directrice des ressources humaines

Vincent FERTEY – Adjoint au Directeur des études

Gaël LOSHOUARN – Directeur du patrimoine et de la logistique

Audrey MARTAIL – Directrice adjointe du LERES Pôle qualité et métrologie

Liliane MILLOT – Secrétaire générale adjointe en charge du site parisien

Article 2 – Sont nommés **représentants des personnels** à la Commission consultative paritaire de l'École des hautes études en santé publique :

Sur désignation de la liste CFDT-UNSA-CFE-CGC

⇒ **Collège des agents contractuels de catégorie A**

Membres titulaires

Marylène PLOUZENNEC

Gwendal ROSIAUX

Christophe LE RAT

Membres suppléants

Stéphanie CHENEL
Mélanie BERTIN
Cédric AMIOT

⇒ **Collège des agents contractuels de catégorie C**

Membres titulaires

Magali GUILLOPE

Membres suppléants

Eliane GIOT

Sur désignation de la liste SUD-CGT

⇒ **Collège des agents de catégorie B**

Membres titulaires

François KERMORVANT
Laurine LAPLANCHE

Membres suppléants

Camille DUGUEPEROUX
- à pourvoir

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2023 et sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Article 4 - La Directrice de l'École des hautes études en santé publique est chargée de l'exécution de la présente décision.

Rennes, le 26 mai 2023

La Directrice
de l'École des hautes études
en santé publique

Isabelle RICHARD